

No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER



Province de Québec
MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 13 juillet 2016 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Nady Sirois et Hélène Tremblay ainsi que messieurs Louis Emond et Yvan Maltais sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum. Est également présent le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Simon Thériault.

Le maire, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h02.

Absences : messieurs Michel Chamberland et Roberto Emond

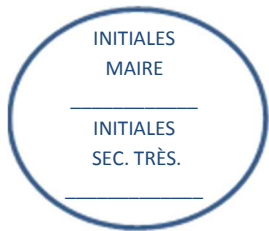
16-07-6709

ORDRE DU JOUR / ACCEPTATION

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016 / Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
 - 3.1 État des revenus et dépenses au 30 juin 2016. (Info)
 - 3.2 Acceptation des déboursés au 30 juin 2016 et des comptes à payer au 13 juillet 2016. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 (*) États financiers 2015/ Acceptation et transmission au Ministère. (Rés.)
- 6.0 (*) TECQ 2014-2018/ Programmation des travaux révisée/ Offre de service du Groupe-conseil TDA. (Rés.)
- 7.0 Rétrocession de la rue Principale par le MTQ. (Info)
- 8.0 Stratégie québécoise d'économie d'eau/ Installation de compteurs d'eau. (Info)
- 9.0 Règlement concernant les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer. (Avis de motion)
- 10.0 Camping/ Reprise de la gestion par la Municipalité :
 - 10.1 MDDELCC/ Demande de report des travaux d'assainissement des eaux usées. (Rés.)
 - 10.2 Camping Québec/ Attestation de classification/ Signataire autorisé. (Rés.)
 - 10.3 Contrat de travail/ Préposé à l'accueil et entretien/ Signataire autorisé. (Rés.)
 - 10.4 CampIn.ca/ Réservation en ligne/ Contrat d'utilisation/ Signataire autorisé. (Rés.)
 - 10.5 Autorisation d'achats/ Vêtements identifiés. (Rés.)
 - 10.6 Demande relative à l'annulation d'un événement. (Rés.)
 - 10.7 Demande de remboursement / Terrain no. 26. (Rés.)
- 11.0 Fermeture du point de services Desjardins de Portneuf-sur-Mer :
 - 11.1 Autorisation d'achat du module télétransmission paie. (Rés.)
 - 11.2 Dépôt de nuit/ Signataire autorisé à la convention. (Rés.)
- 12.0 Festival de la Mer/ Achat d'équipements :
 - 12.1 Autorisation d'achat/ Tente 10 X 10. (Rés.)
 - 12.2 Autorisation d'achat/ Système de son portatif. (Rés.)
- 13.0 Carte de crédit direction générale / Signataire autorisée. (Rés.)
- 14.0 Salle de quilles/ Compte de banque no. 41781/ Signataires autorisés. (Rés.)
- 15.0 Agente de développement/ Entente d'utilisation d'un cellulaire. (Rés.)



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

- 16.0 Voirie municipale :
 - 16.1 Santé et sécurité/ Achat d'équipements de protection/ Autorisation achat et budget. (Rés.)
 - 16.2 Travaux d'aménagement sur des terrains municipaux. (Rés.)
 - 16.3 Lumières de rue au quai municipal/ Soumissions reçues. (Rés.)
- 17.0 Assainissement des eaux usées/ Litige /Soumissions pour travaux nettoyage de conduit. (Rés.)
- 18.0 Office municipal d'habitation / États financiers 2015. (Rés.)
- 19.0 Stationnement sur le territoire/ Abrogation du règlement 15-266. (Avis de motion)
- 20.0 Sentier de Noël/ Suivi de la résolution no. 16-06-6689 (Entrepôt-Atelier). (Rés.)
- 21.0 Demandes d'appuis, financières et/ou de partenariat :
 - 21.1 11^e Festival intime de musique classique HCN / Demande d'aide financière. (Rés.)
 - 21.2 Association forestière Côte-Nord/ Avis de renouvellement annuel. (Rés.)
 - 21.3 Biathlon-Duathlon / Demande d'aide financière supplémentaire. (Rés.)
- 22.0 Correspondance.
- 23.0 Affaires nouvelles :
 - 23.1 Loi sur les élections et référendums dans les municipalités/ Absence d'un élu. (Rés.)
 - 23.2 Assainissement des eaux usées/Litige /Tetratch/ Mandat d'assistance auprès du procureur. (Rés.)
 - 23.3 Transport actif/ Demande d'aide financière dans le Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie/ Signataire autorisé. (Rés.)
 - 23.4 Mise à jour de la Politique familiale et du plan d'action/ Acceptation. (Rés.)
- 24.0 Période de questions.
- 25.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6710

PROCÈS-VERBAL / ACCEPTATION ET SUIVI

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2016 soit accepté tel que transmis.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

FINANCES / ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 JUIN 2016

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2016.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

16-07-6711

FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 30 JUIN 2016 ET DES COMPTES À PAYER AU 13 JUILLET 2016/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 13 juillet 2016 qui totalise un montant de 20 026.42\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 30 juin 2016 qui totalise un montant de 100 845.22\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE

17 juin : Rencontre ministre Pierre Arcand dossier rétrocession rue Principale

11 juillet : Caucus conseil municipal séance juillet

13 juillet : Séance ordinaire juillet conseil municipal

ÉTATS FINANCIERS 2015/ ACCEPTATION ET TRANSMISSION AU MINISTÈRE

Remis à une séance ultérieure.

16-07-6712

TECQ 2014-2018/ PROGRAMMATION DES TRAVAUX RÉVISÉE/ OFFRE DE SERVICE DU GROUPE-CONSEIL TDA

CONSIDÉRANT la résolution no. 15-06-6396 adoptant la programmation des travaux de la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE cette programmation doit être révisée annuellement et transmise au MAMOT afin de recevoir les montants de subvention qui y sont rattachés;

CONSIDÉRANT QU'une offre de service au montant de 599.70\$ avant taxes a été déposée par Groupe-conseil TDA pour réaliser la programmation des travaux révisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service déposée par Groupe-conseil TDA au montant de 599.70\$ avant taxes soit acceptée pour la réalisation de la programmation des travaux révisée pour la TECQ 2014-2018.

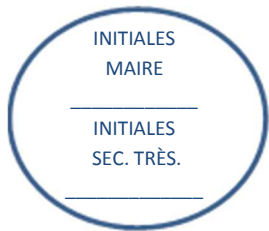
ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

Info

RÉTROCESSION DE LA RUE PRINCIPALE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le maire informe le Conseil qu'il a reçu un courriel de monsieur Michel Bérubé à la direction régionale du MTQ indiquant que les démarches de rétrocession de la rue Principale sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

Info

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU/ INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Le maire informe le Conseil qu'il y a une possibilité que le MAMOT reporte l'échéance qui avait été fixée à l'automne 2017 pour l'installation des compteurs d'eau à l'automne 2018. Mais, entretemps, il y a assurément des efforts qui devront être faits pour sensibiliser les citoyens à l'économie d'eau potable.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER/ AVIS DE MOTION

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD



AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Hélène Tremblay, conseillère, donne avis par la présente qu'il sera adopté, au cours d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet de régler les limites de vitesse sur le territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

Donné à Portneuf-sur-Mer, le 13 juillet 2016.

Hélène Tremblay, conseillère no. 1

16-07-6713

CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ MDDELCC/ DEMANDE DE REPORT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC a fait parvenir une communication à la Municipalité le 9 mars 2016 informant cette dernière que les installations de traitement des eaux usées autorisées le 8 août 2008 n'ont toujours pas été installées;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même communication du 9 mars 2016, le MDDELCC accorde un délai jusqu'au 1^{er} mai 2017 pour procéder à l'installation et à la mise en fonction des équipements autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les technologies ont beaucoup évoluées en matière de traitement des eaux usées depuis l'autorisation accordée le 8 août 2008 par le MDDELCC et que la Municipalité désire offrir des installations de traitement des eaux usées répondants aux exigences actuelles et au coût le plus avantageux;

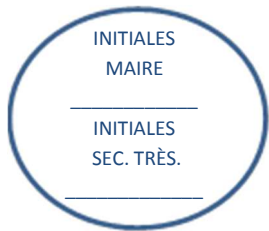
CONSIDÉRANT QUE les délais impartis sont considérés comme courts pour mener à bien l'élaboration des nouveaux plans et devis, la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC de même que les démarches de recherche de financement et la réalisation des travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité procède à une demande de report d'une durée d'un an des travaux d'assainissement des eaux usées du camping auprès du MDDELCC.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

16-07-6714

**CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ CAMPING QUÉBEC/
ATTESTATION DE CLASSIFICATION/ SIGNATAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT l'article 6 de la loi sur les établissements d'hébergement touristique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général de la Municipalité soit désigné à demander et signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, la demande d'attestation de classification requise par la loi sur les établissements d'hébergement touristique pour le Camping de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6715

**CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ CONTRAT DE
TRAVAIL/ PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL ET À L'ENTRETIEN/ SIGNATAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6703 procédant à l'embauche du personnel requis pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se doter d'un contrat de travail à durée déterminée pour le préposé à l'accueil et à l'entretien du camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le directeur général de la Municipalité soit désigné à signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, le contrat de travail à durée déterminée daté du 13 juillet 2016 au ou/vers le 15 septembre 2016 du préposé à l'accueil et à l'entretien du Camping de Portneuf-sur-Mer.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6716

**CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ CAMPIN.CA/
RÉSERVATION EN LIGNE/ CONTRAT D'UTILISATION/ SIGNATAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le Camping de Portneuf-sur-Mer utilise un mode de fonctionnement manuel pour procéder à la réservation de ses emplacements et que la Municipalité souhaite progressivement se tourner vers une technologie électronique pour procéder et offrir la réservation de ses emplacements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service gratuite de la part de CampIN.ca répondant à ses besoins;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion provisoire du camping recommande l'utilisation des services de CampIN.ca;



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service gratuite de CampIN.ca soit retenue pour l'offre et la gestion de la réservation des emplacements en ligne;

QUE l'option 2 réservant des frais de 2.50\$ aux utilisateurs soit retenue pour les réservations faites au téléphone;

QUE le directeur général de la Municipalité soit désigné à signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, le contrat d'utilisation de CampIN.ca à cet effet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6717

CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ AUTORISATION D'ACHAT/ VÊTEMENTS IDENTIFIÉS

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6703 procédant à l'embauche du personnel requis pour les opérations du camping;

CONSIDÉRANT QUE le préposé à l'accueil et à l'entretien du camping travaille en présence de citoyens et/ou de touristes et se doit d'être vêtu convenablement aux couleurs de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions de Voltige et de Conception & Impression Marie-Claude Martel, graphiste pour les items demandés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité procède à l'achat de deux (2) polos manches courtes aux couleurs de celle-ci pour le préposé à l'accueil et à l'entretien du camping chez Voltige au montant de 45.50\$/unité avant taxes;

QUE la Municipalité procède à l'achat de deux (2) chemises et deux (2) t-shirts aux couleurs de celle-ci pour le préposé à l'accueil et à l'entretien du camping chez Conception&Impression Marie-Claude Martel, graphiste respectivement au montant de 48.99\$/unité et 15.00\$/unité avant taxes.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

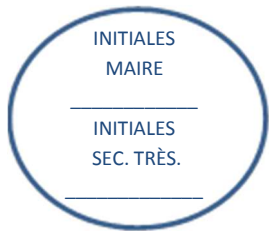
16-07-6718

CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ DEMANDE RELATIVE À L'ANNULATION D'UN ÉVÈNEMENT

CONSIDÉRANT QUE la requérante avait pris entente verbale avec le Regroupement du développement du site de la Marina pour la tenue d'un évènement le 18 juin 2016 et qu'elle demande une compensation financière s'élevant à 250\$ suite à son annulation;

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire tenir une prestation artistique lors du Festival de la Mer du 16 juillet 2016;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la requérante a fait savoir à la Municipalité qu'elle était disponible pour le Festival de la Mer au tarif de 300\$ et qu'à ce prix elle s'engage à annuler sa demande de compensation financière pour l'annulation du premier événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal acquiesce à la demande de la requérante et autorise la Municipalité à retenir ses services pour une prestation artistique dans le cadre du Festival de la Mer le 16 juillet 2016 au tarif de 300\$.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6719

CAMPING/ REPRISE DE LA GESTION PAR LA MUNICIPALITÉ/ DEMANDE DE REMBOURSEMENT/ TERRAIN NO. 26

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6701 indiquant que la Municipalité procède à la reprise de la gestion du camping de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le locataire du terrain no. 26 demande à la Municipalité en date du 28 juin 2016 un remboursement pour cause de maladie au prorata des journées jusqu'à la fermeture du camping et qu'il n'a pas l'intention de conserver son droit de location pour 2017;

CONSIDÉRANT QUE le coût de location initial défrayé est de 800\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire maximiser l'utilisation de ses emplacements de camping en saison haute;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de gestion provisoire du camping recommande le remboursement du montant déboursé initialement au prorata du nombre de jours restants avant la fermeture du camping;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QU'un remboursement de 498.36\$ équivalent aux 76 jours restants à partir du 28 juin 2016 soit remis au requérant;

QUE les infrastructures appartenant au locataire sur ledit terrain soit démantelées au plus tard le 28 juillet 2016.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6720

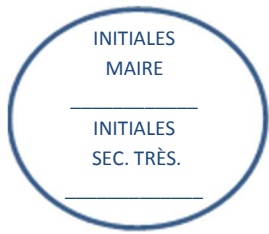
FERMETURE DE LA SUCCURSALE DESJARDINS/ AUTORISATION D'ACHAT DU MODULE TÉLÉTRANSMISSION PAIE

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-04-6635 demandant à Desjardins de maintenir les services aux membres dans la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6688 acceptant l'offre de service de 2 700\$ faite par Desjardins à la Municipalité en tant que cliente;

CONSIDÉRANT QUE la précédente offre ne contient pas de point concernant les besoins de la Municipalité en ce qui a trait à la transmission de la paie à Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le système de gestion comptable Accès Cité Finances de PG Solutions et que ladite compagnie a fait l'offre de service 1MSAN63-



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

160509-GS datée du 9 mai 2016, s'élevant à 1 200\$ pour l'achat du module et son installation, de même que des frais de 185\$/année pour la suite du contrat avec PG Solutions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service 1MSAN63-160509-GS datée du 9 mai 2016 faite à la Municipalité, s'élevant à 1 200\$ pour l'achat du module et son installation, de même que des frais de 185\$/année pour la suite du contrat avec PG Solutions soit acceptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6721

**FERMETURE DE LA SUCCURSALE DESJARDINS/ DÉPÔT DE NUIT/ SIGNATAIRE
AUTORISÉ À LA CONVENTION**

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-04-6635 demandant à Desjardins de maintenir les services aux membres dans la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT la résolution no. 16-06-6688 acceptant l'offre de service de 2 700\$ faite par Desjardins à la Municipalité en tant que cliente;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire obtenir une clé afin de procéder à certaines occasions à des dépôts de nuit à la succursale Desjardins de Forestville;

CONSIDÉRANT QUE Desjardins a fait une offre de service par courriel à la Municipalité le 22 juin 2016 comportant des frais annuels de 25\$ / année (exemptée pour la première année) et de 31\$/ année pour acheter 100 sacs de dépôt de nuit (exemptée également pour la première année);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service datée du 22 juin 2016 comportant des frais annuels de 25\$/ année (exemptée pour la première année) et de 31\$/ année pour acheter 100 sacs de dépôt de nuit (exemptée également pour la première année) soit acceptée;

QUE le directeur général de la Municipalité soit désigné à signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer, la convention du dépôt de nuit Desjardins.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6722

**FESTIVAL DE LA MER/ ACHAT D'ÉQUIPEMENTS/ AUTORISATION D'ACHAT/
TENTE 10 X 10**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions pour l'achat d'une tente 10' x 10' qui servira aux activités du Festival de la Mer, mais qu'un des soumissionnaires (le plus bas) ne pouvait produire l'équipement demandé selon les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la soumission retenue pour l'achat d'équipements d'une tente 10' X 10' aux couleurs de la Municipalité soit celle d'Azur Impression, portant le no. 98946 et datée du 27 juin 2016 au montant de 1 506.12\$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution ou annotation

16-07-6723

FESTIVAL DE LA MER / AUTORISATION D'ACHAT / SYSTÈME DE SON PORTATIF

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la soumission retenue pour l'achat d'équipements d'un système de son portatif soit celle de Sonorisation Trans-Musical, portant le no. 4133 et datée du 10 décembre 2015 au montant de 1 741.85\$ taxes incluses.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6724

CARTE DE CRÉDIT DIRECTION GÉNÉRALE/ SIGNATAIRE AUTORISÉ

Il est préposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité délègue à la personne identifiée ci-après, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de Carte(s) Visa Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »);

QUE la Municipalité soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes reliées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables, ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE la Municipalité s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération les accompagnant et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non respect de ces modalités;

QUE la personne identifiée ci-après soit autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'il ou elle ait tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces cartes;

QUE la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisés des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liés aux Cartes, le cas échéant;

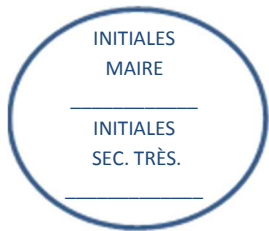
Nom de la personne déléguée :

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
Secrétaire-trésorière adjointe	Annie Morin	██████████

QUE la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération ») puisse considérer cette résolution en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution
ou annotation

16-07-6725

SALLE DE QUILLES/ COMPTE DE BANQUE NO. 41781/ SIGNATAIRES AUTORISÉS

CONSIDÉRANT le départ de l'actuelle directrice générale qui sera effectif le 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer un autre signataire sur le compte de la du Comité de quilles de Rivière-Portneuf afin de poursuivre ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les signataires autorisés au folio 41781 soient :

- Madame Lisette Tremblay ET
- Monsieur Simon Thériault

QUE cette procédure soit effective à partir de la présente ;

QUE tous les chèques devront avoir ces deux signataires.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6726

AGENTE DE DÉVELOPPEMENT/ ENTENTE UTILISATION D'UN CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite que l'agente de développement soit joignable lors de ses déplacements encadrés par la Municipalité ou lors des événements extérieurs dont elle a la responsabilité de chapeauter la réalisation;

CONSIDÉRANT QUE l'agente de développement possède un téléphone cellulaire et qu'elle en faisait auparavant l'utilisation estivale de façon personnelle sans qu'elle ne demande de compensation à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'Agente de développement a fait la demande à la Municipalité de se faire rembourser un montant de son forfait mensuel pour la période estivale du 1^{er} mai au 1^{er} septembre inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le remboursement à l'Agente de développement de façon annuelle d'un montant de 35\$/mois du 1^{er} mai au 1^{er} septembre inclusivement pour l'utilisation de son cellulaire personnel dans le cadre de son travail.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6727

VOIRIE MUNICIPALE/ SANTÉ ET SÉCURITÉ/ ACHAT ÉQUIPEMENTS PROTECTION/ AUTORISATION ACHAT ET BUDGET

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 51 de la loi sur la santé et la sécurité du travail, la Municipalité a l'obligation de fournir gratuitement au travailleur tous les moyens et équipements de protection individuels;

CONSIDÉRANT QUE les employés des travaux publics ont besoin de bottes de sécurité conformes à la norme CAN/CSA-Z195-02;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

QUE la Municipalité autorise, annuellement, l'achat d'une paire de bottes de protection de cuir conforme à la norme CAN/CSA-Z195-02 par employé saisonnier permanent, pour un montant maximum de 75\$ avant taxes;

QUE la Municipalité autorise, en 2016 et lors de l'embauche de nouvel employé permanent, l'achat d'une paire de bottes de protection de caoutchouc nécessaire aux travaux d'égout, pour chaque employé saisonnier permanent, et, par la suite, en fonction de l'usure et des besoins propres à chacun;

QUE pour un employé saisonnier, un minimum de trois semaines de travail soient complétées avant que le montant de 75\$ soit versé à l'employé;

QUE les employés soient autorisés à procéder à l'achat et qu'ils soient remboursés, sur réception de la facture, du montant autorisé.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6728

VOIRIE MUNICIPALE/ TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT SUR DES TERRAINS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'aménagement doivent être effectués sur l'emprise de deux (2) terrains de la rue Principale, respectivement situés aux 4 et 8, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut que le résultat des travaux réalisés soit définitif et perdure dans le temps tout en limitant les coûts d'entretien de l'aménagement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission d'un paysagiste pour les travaux de gazonnement et que l'inspecteur municipal a remis une liste de prix pour la réalisation en régie interne de travaux d'aménagement de paillis et de pierres nettes;

CONSIDÉRANT QUE la semence de gazon est retenue par le conseil municipal comme étant la meilleure réponse au besoin en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal juge opportun de se diriger vers la semence de gazon pour réaliser les travaux d'aménagement sur l'emprise de deux (2) terrains de la rue Principale, respectivement situés aux 4 et 8, rue Principale et ce au coût de 3 995\$ avant taxes;

QU'il y ait entente avec les propriétaires des 4 et 8, rue Principale pour que l'entretien soit effectué par les propriétaires eux-mêmes une fois les travaux complétés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6729

VOIRIE MUNICIPALE/ LUMIÈRES DE RUE AU QUAI MUNICIPAL/ SOUMISSIONS REÇUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été avisée qu'il y avait eu bris d'une lumière de rue sur le quai municipal, bris réalisé par un utilisateur;

CONSIDÉRANT QUE par souci d'économie d'énergie à long terme, il serait souhaitable que l'installation d'une nouvelle lumière de rue se réalise avec un produit au DEL;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun que l'utilisateur rembourse la lumière brisée à la hauteur du coût d'acquisition en cette date de la lumière auparavant



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

installée et que la Municipalité défraiera la différence avec la nouvelle technologie au DEL qui sera installée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité procède à l'achat d'une lumière au DEL et que la différence du coût entre la nouvelle lumière et celle qui était en place soit assumée par la Municipalité, et que l'autre partie soit assumée par l'utilisateur qui a brisé ladite lumière.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6730

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ LITIGE/ SOUMISSIONS POUR TRAVAUX NETTOYAGE DE CONDUIT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-04-6630 mandatant Les Avocats Gaudreault Saucier et Simard SENC afin d'intenter un recours à la cour du Québec contre R&G St-Laurent Inc. et Groupe-conseil TDA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-01-6570 mandatant la firme Tetrattech pour la réalisation d'une expertise sur l'ensemble des déficiences qui font objet du litige;

CONSIDÉRANT QUE Tetrattech indique à la Municipalité à l'intérieur de cette expertise de procéder au nettoyage du conduit d'égout de 150 mm de diamètre reliant les pompes aux étangs aérés avant de pouvoir procéder à un nouvel étalonnage permettant d'identifier le bon modèle de pompe à se procurer pour que les installations soient fonctionnelles telles qu'elles auraient dû l'être au départ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu deux (2) estimations de prix et que Test-Air avec son offre de service datée du 7 juillet 2016 au montant de 2 685\$ avant taxes est la plus basse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de Test-Air datée du 7 juillet 2016 au montant de 2 685\$ avant taxes soit acceptée;

QUE les frais relatifs à ce nettoyage de conduite soient assumés par le ou les responsables des déficiences.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6731

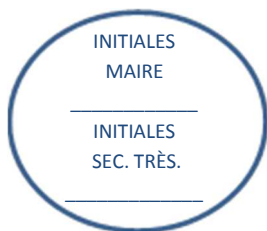
OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION / ÉTATS FINANCIERS 2015

Il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation de Ste-Anne-de Portneuf pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2015 soient acceptés tels que déposés.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

AVIS DE MOTION

STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE/ ABROGATION DU RÈGLEMENT 15-266

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**



AVIS DE MOTION

Je, soussigné(e), Yvan Maltais, conseiller, donne avis par la présente qu'il sera adopté, au cours d'une prochaine séance, un règlement ayant pour objet d'abroger le règlement no. 15-266 concernant le stationnement sur le territoire de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer.

Donné à Portneuf-sur-Mer, le 13 juillet 2016.

Yvan Maltais, conseiller no. 5

16-07-6732

SENTIER DE NOËL/ SUIVI DE LA RÉSOLUTION NO. 16-06-6689 (ENTREPÔT-ATELIER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-05-6670 abordant les éventuelles solutions afin de doter le Sentier de Noël d'une nouvelle infrastructure pour ranger ses équipements;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a également adopté la résolution no. 16-06-6689 mettant fin à la location de l'entrepôt-atelier le 31 octobre 2016;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle option s'offre à la Municipalité afin d'utiliser l'espace de rangement situé au 234, rue Principale au coût de 500\$ par année pour l'entreposage et que cet espace convient au Comité du Sentier de Noël;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à prendre entente pour et au nom de la Municipalité avec le propriétaire du 234, rue Principale selon l'offre établie à 500\$ par année et qu'il puisse être signataire pour et au nom de la Municipalité de cette même entente.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6733

11^E FESTIVAL INTIME DE MUSIQUE CLASSIQUE HCN/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la demande d'aide financière du 11^e Festival intime de musique classique HCN soit rejetée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution
ou annotation

16-07-6734

ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD/ AVIS DE RENOUELEMENT ANNUEL

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'adhésion à l'Association forestière Côte-Nord ne soit pas renouvelée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6735

BIATHLON-DUATHLON/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-05-6672 autorisant une aide financière et technique au comité organisateur du Biathlon-Duathlon de Portneuf-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a fait une seconde demande d'aide financière à la hauteur de 500\$ auprès de l'enveloppe Innergex;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Louis Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la somme de 500\$ soit versée à titre d'aide financière au Biathlon/Duathlon de Portneuf-sur-Mer, somme qui sera imputée dans le partenariat développé avec Innergex pour la communauté.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

CORRESPONDANCE

A. CORRESPONDANCE REÇUE, COURRIELS, ACCUSÉ RÉCEPTION, INFORMATIONS GÉNÉRALES

**A.1 Gouvernement du Québec, cabinet du ministre des Transports
Madame Jeanne Béland, responsable de la correspondance**

Accusé de réception de la correspondance du 20 mai dernier concernant la demande d'aide bonifiée pour la prise en charge de la rue principale.

**A.2 Municipalité de Tadoussac
Monsieur Hugues Tremblay, maire**

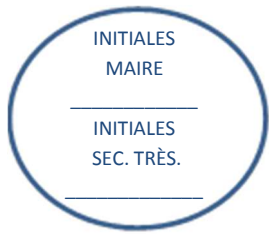
Accusé de réception de la résolution d'appui en vue d'assurer la souveraineté de son développement ainsi que la pérennité de l'industrie touristique de la région.

**A.3 Caisse Populaire Desjardins du Centre de la Haute-Côte-Nord
Monsieur Éric Tardif, directeur général**

Accusé de réception du courriel du 25 mai 2016 ainsi que l'acceptation de la Municipalité reçue le 10 juin 2016 à l'effet que la Caisse Populaire s'engage à offrir une compensation monétaire de 2 700 \$ qui servira à assumer les frais de Garda et du terminal point de vente.

A.4 Article Voir.ca

Les régions, qu'ossa donne? – Alexandre Taillefer



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

B. REMERCIEMENTS ET INVITATIONS

Nil.

C. PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS FINANCIERS DE DIVERS COMITÉS.

C.1 Action Chômage Haute-Côte-Nord

Invitation – Table ronde sur la révision de la qualité des services de l'assurance-emploi.

C.2 Entente intermunicipale en incendie

Procès-verbal de la rencontre du 16 mai 2016.

D. BULLETINS D'INFORMATION, COMMUNIQUÉS

D.1 Les Avocats Gaudreault, Saucier, Simard s.e.n.c. Janvier 2016

Modifications importantes dans la loi concernant les droits sur les mutations immobilières.

16-07-6736

LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS/ ABSENCE D'UN ÉLU

CONSIDÉRANT l'article 317 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités faisant état d'un membre du conseil qui a fait défaut d'assister aux séances du conseil pendant 90 jours consécutifs;

CONSIDÉRANT QUE l'élu monsieur Michel Chamberland a été absent lors des séances publiques consécutives du 13 avril 2016, 11 mai 2016 et 8 juin 2016 de même qu'à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE l'impossibilité à assister auxdites séances de l'élu est dû au lieu de son travail situé à l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'article 317 de la loi sur les élections et référendums dans les municipalités permet au conseil municipal d'accorder un délai de grâce de 30 jours au membre dont le défaut a été causé par l'impossibilité en fait d'assister aux séances;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'accorder un délai de grâce à l'élu;

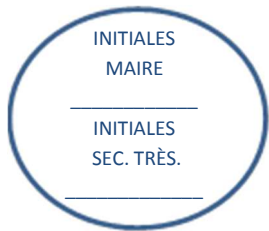
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal accorde un délai de grâce de 30 jours au conseiller no. 4 monsieur Michel Chamberland;

QU'à défaut, lors du trente et unième jour, le secrétaire-trésorier avisera par écrit la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

16-07-6737

**ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ LITIGE/ TETRATECH/ MANDAT D'ASSIS-
TANCE AUPRÈS DU PROCUREUR**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-04-6630 mandatant Les Avocats Gaudreault Saucier et Simard SENC afin d'intenter un recours à la cour du Québec contre R&G St-Laurent Inc. et Groupe-conseil TDA;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution no. 16-01-6570 mandatant la firme Tetrattech pour la réalisation d'une expertise sur l'ensemble des déficiences qui font objet du litige;

CONSIDÉRANT QUE Tetrattech a informé la Municipalité que le précédent mandat avait été épuisé et qu'elle a déposé par la même occasion une offre de service afin d'assister le procureur de la Municipalité dans la suite du dossier en litige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'offre de service de Tétratech datée du 11 juillet 2016 au montant total de 7 500\$ avant taxes selon un mode de facturation sur une base horaire et des dépenses aux coûts réels majorés de 5% soit acceptée;

QUE les frais relatifs à ce mandat qui sera réalisée par Tétratech soient assumés par le ou les responsables des déficiences.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

16-07-6738

**TRANSPORT ACTIF/ DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE FONDS POUR LE
SOUTIEN À LA MISE EN PLACE D'ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES
HABITUDES DE VIE/ SIGNATAIRE AUTORISÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a été informée qu'un Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie était disponible pour obtenir du soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet sur la table depuis quelques mois d'offrir la disponibilité d'une flotte de vélos en location ou en prêt pour ses citoyens et pour les touristes passants;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière d'un montant de 3 000\$ peut être déposée au CISSS dans ce même Fonds afin de recevoir lesdites sommes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit contribuer obligatoirement en tant que promoteur à une hauteur de 1 000\$ pour se qualifier pour le Fonds;

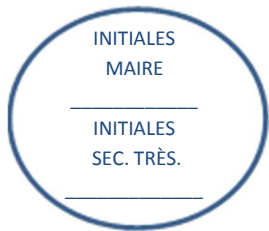
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la direction générale soit autorisée à être signataire dans le dossier de demande d'aide financière à hauteur de 3 000\$ dans le Fonds pour le soutien à la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie pour le projet Vélo-bleu-sur-Mer;

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à investir 1 000\$ dans le cadre de ce projet.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire



No de résolution
ou annotation

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE PORTNEUF-SUR-MER**

16-07-6739

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT QUE la direction régionale du ministère de la Famille a informé la Municipalité qu'elle devait modifier sa résolution 16-06-6690 adoptant la mise à jour de la Politique familiale datée du 8 juin pour ajouter également l'adoption du plan d'action de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yvan Maltais et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la résolution 16-06-6690 soit abrogée et remplacée par la résolution présente;

QUE la mise à jour de la Politique familiale et du plan d'action version datée du 8 juin 2016 soit adoptée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, maire

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La période de questions a débuté à 20h pour se terminer à 20h10.

Sujets :

1. Une contribuable indique aux conseillers qu'il serait bon de voir avec le MTQ pour procéder à la coupe des arbustes qui obstruent la vue des panneaux de signalisation dans le village. Elle indique également qu'il serait intéressant d'avoir un panneau disposé au bureau d'information touristique incluant une carte du village de même que les attraits et endroits pour se loger et se nourrir.
2. Une autre contribuable tient à remercier les employés de la Municipalité pour l'installation du système d'air climatisé dans le local de la télévision communautaire. Elle les décrit comme courtois, serviables et rapides.
3. Quelques contribuables indiquent qu'une intervention devrait être faite auprès d'un résident qui selon eux contrevient au Règlement sur les nuisances. Le conseil municipal les informe qu'une tournée a été réalisée dans la semaine du 4 juillet et que plusieurs lettres seront acheminées aux contrevenants.

16-07-6740

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20h13, il est proposé par madame Nady Sirois et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

Gontran TREMBLAY, Maire

Gontran TREMBLAY
Maire

Simon THÉRIAULT
Directeur gén. et sec.-trésorier